

Les relevés aériens

Dans le domaine de l'éclairage public en général, et de l'éclairage routier en particulier, la Norme NF EN 13201 est actuellement la seule référence normative. La partie 4 de cette norme est la branche dédiée aux mesures et aux contrôles.

Les relevés aériens nocturnes sont apparus comme moyens d'analyse d'un territoire la nuit et apportent des informations sur les installations d'éclairage, tant sur le domaine public que privé. Toutefois, ces données font actuellement l'objet d'affirmations ou d'informations susceptibles de tromper sur leur véritable efficacité en termes de diagnostic.

Ces analyses aériennes et leurs finalités font actuellement l'objet d'études scientifiques et exploratoires auprès des autorités compétentes : CERTU, AFE, CIE.

Pour être objectif, il est utile de dire que l'utilisation de la cartographie nocturne est un outil permettant d'avoir une vision globale et non particulière d'un parc d'éclairage. Elle est aussi vectrice de communication pour les élus et les citoyens, pour autant que celle-ci soit une interprétation objective de la situation réelle au sol.

Elle permet de réunir les services techniques de l'éclairage, ceux qui utilisent les outils de géo-référencement, ainsi que les urbanistes et architectes qui doivent se soucier de la dimension nocturne de la ville.

Toutefois le CERTU, l'AFE et le CIE-France sont d'accord pour dire que ces méthodes d'observation dans la seule direction du zénith ne renseignent que de façon mineure sur les nuisances lumineuses et la performance photométrique des installations d'éclairage. Elles ne pourront, par conséquent, permettre de quantifier :

- Les relations existantes entre les luminances vues du ciel et les grandeurs au sol, normalisées par l'EN 13201 (éclairage horizontal, luminance routière à 1°), et qui ne sont actuellement qu'une des pistes de recherche engagées par le CERTU dans le projet F-Light, au travers de l'étude des caractéristiques des revêtements de surface
- L'éblouissement provoqué au sol par les luminaires, le TI

- La valeur ULOR des luminaires installés
- La quantité de flux direct et indirect émis dans le voisinage des divers plans horizontaux passants par les divers luminaires installés

Pour être exploitables dans un diagnostic, les performances photométriques issues des mesures aériennes devront être accompagnées des facteurs de maintenance propre à chacune des installations partielles de la ville au moment des mesures.

Autrement dit, le CERTU, l'AFE et le CIE-France sont, certes, favorables aux investigations et travaux de recherches actuels permettant de faire évoluer ces nouvelles méthodes, les principes et les technologies de l'éclairage de demain. Toutefois, ils tiennent à rappeler que des normes indiscutables demeurent les références d'aujourd'hui.

Soyons prudents avant de lancer les boomerangs technologiques que l'on nous tend, car si nous n'avons pas de méthodes précises et accomplies, ils seront redoutables à leur retour.

Rédaction :

Alain Azaïs, Délégué Général de l'AFE

Cyril Chain, Président de CIE France, chargé d'études au CERTU

Après sollicitation et validation d'Eric Dumont, référent de la division *Eclairage et signalisation pour les transports* de CIE-France

Contact Presse
Emeline Mas
Chargée de communication
emas@afe-eclairage.fr
06 73 67 50 85

Association française de l'éclairage
Tel : 01 45 05 72 00 - E-mail : afe@afe-eclairage.com.fr
17, rue de l'Amiral Hamelin – 75783 Paris cedex 16
www.afe-eclairage.com.fr